



MAIRIE DE CERFONTAINE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 23 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cerfontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur Fabrice PIETTE, Maire.

Date de convocation : 12 Septembre 2025

Présents : PIETTE Fabrice, HIGUET Thierry, HOTTOIS Didier, REPAIRE Claire, JOUNIAUX Philippe, JAGER Nathalie, WATTHEE Guy, MANIEZ Alain, DELAPORTE Benoit, MELET Jean-Luc, MELET Ludivine, ETIENNE Thérèse

Absents ayant donné procuration : BETTENS Alice (procuration à Jean-Luc MELET), CUVELIER Stéphane (procuration à Thierry HIGUET)

Absent excusé : SALVADOR Stéphane

Nombre de membres élus : 15

Nombre de membres convoqués : 15

Nombre de membres présents et représentés : 12

- **Secrétaire de séance : Didier HOTTOIS**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 Juin 2025
- Délibération validation du prêt fixe et du prêt relais pour le financement des travaux RD 936
- Délibération engagement des dépenses au compte 623
- Délibération Fonds de concours « chemin route nationale »
- Délibération autorisation pour la signature des conventions avec le SEAA pour l'enfouissement sur la RD 936
- Délibération affiliation volontaire au CDG 59
- Questions diverses

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 Juin 2025

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal

- Sans aucune remarque, Monsieur le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du 17 juin 2025.
- **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2° Réalisation d'un prêt auprès du crédit agricole pour « Travaux d'aménagement du centre bourg visant au développement des mobilités douces et amélioration du cadre de vie.

Pour financer les travaux d'aménagement du centre bourg visant au développement des mobilités douces et à l'amélioration du cadre de vie, la Collectivité « précisément nommée » Commune de Cerfontaine, contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de **250 000 € (Deux cent cinquante mille euros).**

Caractéristiques de l'emprunt :

- Montant du capital emprunté : 250 000 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Amortissement : Echéances constantes
- Taux d'intérêt : 3.75 %
- Périodicité de remboursement : Trimestrielle
- Frais de dossier : 500 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

3° Réalisation d'un prêt relai auprès du crédit agricole pour « Travaux d'aménagement du centre bourg visant au développement des mobilités douces et amélioration du cadre de vie.

Pour financer les travaux d'aménagement du centre bourg visant au développement des mobilités douces et à l'amélioration du cadre de vie, la Collectivité « précisément nommée » Commune de Cerfontaine, contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France un prêt relai de **250 000 € (Deux cent cinquante mille euros).**

Caractéristiques de l'emprunt :

- Montant du capital emprunté : 250 000 €
- Durée d'amortissement : 2 ans
- Amortissement : Remboursement in fine
- Taux d'intérêt : 2.76 %
- Périodicité paiement intérêts : Trimestrielle
- Frais de dossier : 500 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

4° Engagement des dépenses au compte 623

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie a besoin d'une délibération l'autorisant à engager des dépenses au compte 623 et demande de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses au compte 623 soit :

- Cérémonies officielles (fleurs, boisson, mise à l'honneur)
- Ducasse (tickets, jetons, jouets, concert, spectacle)
- Repas des aînés (repas, animation, décoration)
- Colis des aînés (les colis)
- Vœux (décoration, boissons, alimentation, mise à l'honneur)
- Récompenses scolaires
- Fournitures diverses

5° Signature de la convention avec le syndicat d'électricité de l'Arrondissement d'Avesnes pour la phase 1.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a confié au SEAA la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension, réseau de communication et réseau éclairage public situés rue de Ferrière-la-petite et D936 le Faubourg phase 1.

Il indique qu'une convention entre la Commune et le SEAA doit être signée et demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SEAA pour la phase 1.

6° Signature de la convention avec le syndicat d'électricité de l'Arrondissement d'Avesnes pour la phase 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a confié au SEAA la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension situés rue de Recquignies et D936 le Faubourg phase 2.

Il indique qu'une convention entre la Commune et le SEAA doit être signée et demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SEAA pour la phase 2.

7° Affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du nord

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Nord et conformément à l'article L452.20 du code général de la fonction publique la consultation des collectivités affiliées au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'affiliation au CDG59 du syndicat Mixte des ports intérieurs du canal seine nord.

Séance levée à : 19h20

Le secrétaire de séance

Le Maire

Fabrice PIETTE